



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/109  
19 avril 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-deuxième session

Genève, 3-6 juillet 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE  
LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION<sup>1,2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 juillet 2007 à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.1/109

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, troisième étage, Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 2. | Adoption du rapport de la cinquante et unième session  | ECE/TRANS/WP.1/108<br>ECE/TRANS/WP.1/108/Add.1<br>ECE/TRANS/WP.1/108/Add.2<br>ECE/TRANS/WP.1/108/Add.3<br>ECE/TRANS/WP.1/108/Add.4 |
| 3. | Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) | TRANS/SC.1/294/Rev.5<br>TRANS/SC.1/295/Rev.3   |

R.E.1

- |    |  |  |
|----|--|--|
| a) | Restructuration de la R.E.1  | ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.4                             |
| b) | Téléphones portables   | ECE/TRANS/WP.1/2006/8/Rev.1                              |
| c) | Sécurité des enfants   | ECE/TRANS/WP.1/108/Add.3<br>ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1 |
| d) | Contenu de la trousse de premiers secours                                | ECE/TRANS/WP.1/2004/17/Rev.1                             |
| e) | Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules            | ECE/TRANS/WP.1/2006/12                                   |
| f) | Enseignement professionnel de la conduite automobile                     | ECE/TRANS/WP.1/2006/13                                   |
| g) | Publicité et sécurité routière   | ECE/TRANS/WP.1/2006/20                                   |
| h) | Sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route | ECE/TRANS/WP.1/2006/21                                   |
| i) | Règles générales concernant les véhicules et leur équipement             | ECE/TRANS/WP.1/2006/23                                   |
| j) | Information des usagers de la route                                      | ECE/TRANS/WP.1/2006/25                                   |
| k) | Infrastructures et installations routières spéciales                     | ECE/TRANS/WP.1/2007/2                                    |

R.E.2

- |    |   |                             |
|----|---|-----------------------------|
| l) | Panneaux à message variable                       | ECE/TRANS/WP.1/2005/6/Rev.2 |
| m) | Signalisation d'itinéraires pour cyclistes        | ECE/TRANS/WP.1/2006/24      |
| 4. | Première Semaine mondiale de la sécurité routière |                             |
| 5. | Questions diverses                                |                             |
| 6. | Adoption des décisions                            |                             |

## II. NOTES EXPLICATIVES

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### Point 2. Adoption du rapport de la cinquante et unième session du Groupe de travail

2. Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.1/108 et les additifs ECE/TRANS/WP.1/108/Add.1 à Add.4).

### Point 3. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)

#### Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

##### a) Restructuration de la R.E.1

4. Le nouveau projet de structure de la R.E.1 est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.4. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail examine cette question.

##### b) Téléphones portables

5. Le Groupe de travail est invité à examiner un texte révisé du projet de recommandation sur la conduite et l'utilisation du téléphone portable, modifié à la lumière des observations faites lors de la cinquante et unième session (ECE/TRANS/WP.1/2006/8/Rev.1).

##### c) Sécurité des enfants

6. Les décisions prises par le Groupe de travail à sa cinquante et unième session figurent dans le document ECE/TRANS/WP.1/108/Add.3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la question de savoir si l'annexe 8 de la R.E.1 doit être modifiée compte tenu des observations formulées par la FEVR dans le document ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1.

##### d) Contenu de la trousse de premiers secours

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition concernant le contenu de la trousse de premiers secours devant se trouver à bord des véhicules, dont le texte figure dans le document ECE/TRANS/WP.1/2004/17/Rev.1.

##### e) Règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur les règles spéciales concernant certaines catégories de véhicules (ECE/TRANS/WP.1/2006/12), présenté par le représentant de la PRI.

f) Enseignement professionnel de la conduite automobile

9. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, concernant l'enseignement de la conduite automobile, établi par le représentant de la Commission européenne (ECE/TRANS/WP.1/2006/13).

g) Publicité et sécurité routière

10. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant la publicité et la sécurité routière (ECE/TRANS/WP.1/2006/20) et soumis par le représentant de la France et le secrétariat.

h) Sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route

11. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant la sécurité aux abords des chantiers ou d'un incident/accident sur la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/21) et présenté par le représentant de la France et le secrétariat.

i) Règles générales concernant les véhicules et leur équipement

12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant les véhicules et leur équipement (ECE/TRANS/WP.1/2006/23) et établi par le représentant de la France et le secrétariat sur la base des réponses au questionnaire sur l'équipement qui peut être obligatoire sur les véhicules.

j) Information des usagers de la route

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant l'information des usagers de la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/25) et établi par le représentant de la France et le secrétariat.

k) Infrastructures et installations routières spéciales

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.1, concernant les infrastructures et installations routières spéciales (ECE/TRANS/WP.1/2007/2) et établi par le secrétariat.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

l) Panneaux à message variable

15. Le groupe restreint chargé des panneaux à message variable, présidé par l'Espagne, est invité à rendre compte des travaux qu'il a menés sur la base du document ECE/TRANS/WP.1/2005/6/Rev.2.

m) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte, à incorporer dans la R.E.2, concernant la signalisation d'itinéraires pour cyclistes (ECE/TRANS/WP.1/2006/24) et

établi par la Fédération européenne des cyclistes (ECF) en partenariat avec la Cycling in Switzerland Foundation.

**Point 4. Première Semaine mondiale de la sécurité routière**

17. Le secrétariat donnera des informations sur la première Semaine mondiale de la sécurité routière, organisée du 23 au 29 avril 2007, et sur les activités menées à l'échelle mondiale pour lancer la Semaine, l'Assemblée mondiale de la jeunesse sur la sécurité routière (tenue au Palais des Nations les 23 et 24 avril 2007) et le Forum des Parties prenantes (tenu le 25 avril 2007).

18. Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à une analyse de la Semaine à l'une des sessions futures.

19. Pour apporter sa pierre à l'organisation de la première Semaine mondiale de la sécurité routière, le secrétariat établit actuellement des versions récapitulatives des Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière et des Accords européens les complétant.

**Point 5. Questions diverses**

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

21. La cinquante-troisième session du Groupe de travail est prévue du 19 au 22 novembre 2007.

**Point 6. Adoption des décisions**

22. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa cinquante-deuxième session.

-----